

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 86 (1998)

**Heft:** 1415

  

**Artikel:** Mères de Bosnie

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-284659>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 25.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# C'EST AVEC SOULAGEMENT...

**Le Collectif 14 juin-Genève lance un appel, préoccupé qu'il est depuis plus d'une année par l'affaire de l'enseignante voilée de l'école publique genevoise. Malgré la décision du Tribunal fédéral, la polémique continue et des pressions sont exercées pour affaiblir le principe de la laïcité et la lutte pour l'égalité des droits entre femmes et hommes.**

**Le collectif juge nécessaire d'exprimer publiquement une position qui se définisse franchement du point de vue des femmes et invite à signer et à faire signer le texte suivant:**

C'est avec soulagement que nous avons appris la décision du Tribunal fédéral concernant le port du voile islamique par une enseignante à l'école primaire. Dans son arrêt, le Tribunal se réfère notamment au principe de l'égalité des sexes. Sans résoudre tous les problèmes, la laïcité ouvre un espace important pour assurer cette égalité de traitement entre filles et garçons dans l'école publique. Celle-ci serait menacée si l'école ou la société étaient à nouveau régies par des principes religieux. Le contexte international nous inspire les plus grandes craintes quant aux effets perniciose de l'application de politiques rétrogrades sous le couvert de la religion: le droit à l'instruction des filles, les conditions de vie et les droits fondamentaux de la personne humaine sont quotidiennement bafoués. Sans jamais tomber dans le piège du racisme, de la xénophobie ou de l'intolérance, nous ne pouvons admettre que dans l'école publique genevoise, on se réclame d'une norme vestimentaire d'origine religieuse qui enjoint les femmes à se couvrir entièrement le corps - sauf les mains et le visage - pour le dissimuler du regard des hommes.

A Genève, l'exposition du Musée d'ethnographie intitulée «En attendant le prince charmant», illustre le long chemin parcouru pour que les filles soient au bénéfice d'une véritable éducation. Pourtant, nos institutions ne sont pas encore parvenues à

assurer les mêmes chances à tous les élèves. Même si formellement filles et garçons suivent le même programme et ont accès aux mêmes filières de formation, de nombreuses études démontrent que les préjugés et les stéréotypes sont encore très présents; en dépit de certaines avancées, les filles entrent avec peine dans des filières et formations dites masculines. Il faut permettre aux filles et aux garçons de développer le meilleur d'eux-mêmes au-delà des stéréotypes qui limitent leurs choix. Dans ce domaine, les institutrices et instituteurs ont un rôle important à jouer et doivent se garder de toute attitude discriminatoire entre filles et garçons. L'affaire de l'enseignante voilée est révélatrice: les prises de position, les hésitations, les silences témoignent bien de la précarité des récents progrès obtenus pas les femmes dans notre société. Nous prions instamment les autorités scolaires et le corps enseignant de défendre et de renforcer le principe de la laïcité dans nos écoles et de tout mettre en œuvre pour que l'école publique favorise l'égalité des droits entre filles et garçons.

Genève, décembre 1997

## Premières signataires:

Brigitte Berthouzoz, Anne Bisang, Hélène Bregani, Maryelle Budry, Marina Decarro, Franceline Dupenloup, Barbara Konrad, Auxquelles s'ajoute la signature de **Françoise Pitteloud**, ancienne conseillère nationale vaudoise et enseignante, qui dit son inquiétude, et sa volonté d'ouvrir cet appel et ce débat aux autres cantons.

## Mères de Bosnie

Un groupe de mères de Bosnie, seules en Suisse avec leurs enfants, a fondé une association à l'instar d'autres groupes, à Zurich par exemple. Ceci parce qu'elles veulent se battre face à l'échéance fixée par le Conseil fédéral pour leur départ, entre juin et juillet 1998. Elles demandent la prolongation de leur séjour en Suisse.

Raisons invoquées: *«la guerre a détruit nos familles, nos mariages, nos maisons. Nous avons perdu nos maris, nos amis, nos parents. Nos enfants ont perdu leurs pères. Nos vie ont été détruites. En arrivant en Suisse, nous avons eu l'impression de renaître lentement. Avec le temps, nous avons pu oublier ou mettre de côté nos drames, nos blessures et les horreurs de la guerre.*

*Nos enfants sont contents de pouvoir étudier, ils obtiennent des certificats de maturité des collèges genevois, certains vont même à l'université. Ils ont acquis une bonne connaissance de la langue française. Ils se sont bien intégrés, ce qui donne un nouveau sens à leur vie.»*

A cela s'ajoute le fait que, femmes seules, elles ont bien peu de chance de se réintégrer. Elles lancent donc un appel de soutien. Si vous désirez les soutenir, deux noms:

### Zlata Kudra

Route de Malagnou 27  
1208 Genève  
Tél. 736 10 70

### Katarina Sivro

Rue Cherbuliez 3  
1207 Genève  
Tél. 700 65 14



Prière de renvoyer le talon qui suit à Marina Decarro, 51, route de Frontenex 1207 Genève  
 J'accepte de signer le texte «C'est avec soulagement...»

Nom et prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

N° postal, localité: \_\_\_\_\_

Tél. et ou fax: \_\_\_\_\_